

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 3 août à 20 H 00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Monsieur Daniel Paquette
Maire

Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Rémi Tétreault, audioconférence
Madame Sophie Côté

Madame Huguette Benoit
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Sylvain Laplante

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Madame Caroline Lamothe, directrice générale, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

.....
Monsieur le Maire, Daniel Paquette, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 6 juillet 2020
- 3- **Administration financière**
 - 3.1 Comptes à payer
- 4- **Administration générale**
 - 4.1 Formation ADMQ
 - 4.2 Achat de portables
 - 4.3 Destruction de documents
- 5- **Sécurité publique et sécurité civile**
 - 5.1 Démolition du 1359 rue Principale
- 6- **Transport routier**
 - 6.1 Mandat MRC Maskoutains / Contrôle des matériaux Travaux IE17-54065-113
- 7- **Hygiène du milieu**
- 8- **Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**
- 9- **Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**
 - 9.1 Dépôt projet MRC FDR / Restructuration des infrastructures
 - 9.2 Dépôt projet MRC FDR / Aménagement du Parc Mon Repos
 - 9.3 Réfection de la cuisine / Chalet des Loisirs
- 10- **Avis de motion**
 - 10.1 Avis de motion du projet de règlement # 2020-180 relativement au Plan d'urbanisme
 - 10.2 Avis de motion des projets de règlements # 2020-181 (zonage), #2020-182 (construction), 2020-183 (lotissement), #2020-184 (conditions d'émission des permis de construction) et 2020-185 (permis et certificats)
- 11- **Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture**
 - 11.1 Adoption de premier projet de règlement # 2020-180 relativement au plan d'urbanisme
 - 11.2 Adoption des premiers des projets de règlements # 2020-181 (zonage), #2020-182 (construction), 2020-183 (lotissement), #2020-184 (conditions d'émission des permis de construction) et 2020-185 (permis et certificats)
- 12- **Période de questions**

13- Levée de l'assemblée

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 215-08-2020

ATTENDU QUE les points suivant sont ajoutés à l'ordre du jour :

- 6.2 TECQ 2019-2023 / Programmation de travaux version #1
- 6.3 Projet de réfection des rues du Coteau, des Cèdres, Leclerc et 1^{ière} Avenue – Adjudication du contrat
- 6.4 PPA-CE / Lettre d'annonce

PAR CES FAITS,

Il est proposé par Monsieur Serge Ménard, appuyé par Monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et d'ajouter les points 6.2 , 6.3 et 6.4 à l'ordre du jour;

Que ce conseil et chaque membre présent qui le compose acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance, considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués (ou ont été rendus disponibles) au délai prévu à l'article 148 du Code municipal.

2- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 6 juillet 2020

Résolution #216-08-2020

Il est proposé par Madame Huguette Benoît, appuyé par Madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 soit adopté tel que soumis.

3- ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution #217-08-2020

Il est proposé par Monsieur Luc Tétreault, appuyé par Madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents d'approuver les salaires payés au montant de 52 970.46\$, les comptes payés au montant de 135 857.51\$ et autoriser les paiements des comptes à payer présentés ce 3 août 2020 au montant de 54 252.07 \$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Formation ADMQ

Résolution # 218-08-2020

Il est proposé par Monsieur Luc Tétreault, appuyé par Madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'autoriser l'inscription de Mm Caroline Lamothe, directrice générale, à deux (2) formations:

- Module S9, Pratique de gestion municipale, de la communication à l'atteinte des résultats, au coût de 390\$ taxes en sus ;
- Formation Web, Capter et diffuser les séances du conseil municipal : est-ce une bonne idée ?, au coût de 99\$ taxes en sus.

4.2 Achat de portable

Résolution # 219-08-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire l'acquisition de deux (2) nouveaux ordinateurs portables afin de procéder au remplacement d'appareil désuet.

PAR CES FAITS

Il est proposé par Monsieur Sylvain Laplante, appuyé par Monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'autoriser l'achat :

- Deux (2) ordinateurs portable au coût de 1 999\$ chacun et ce, taxes en sus et deux sacs de transport.
- Abonnement annuel comprennent deux (2) licences Microsoft 365 business standard incluant la suite Office et ce, au coût de 384\$ taxes en sus;

4.3 Destruction documents

Résolution #220-08-2020

Il est proposé par Monsieur Serge Ménard, appuyé par Madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents d'autoriser la destruction des documents soumis par Dominic Boisvert archiviste de la Municipalité.

Monsieur Sylvain Laplante se retire de son siège à la table des délibérations à 20h05

5- SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Démolition du 1359 rue Principale

Résolution # 221-08-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du 1359 rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Culture et des Communications a envoyé un courriel daté du 9 avril 2020, invitant la Municipalité à procéder à l'évaluation patrimoniale de ce bâtiment afin de statuer sur ses valeurs historiques, architecturales et paysagères.

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu avec M. Mayrand, chargé de projet en patrimoine de la MRC des Maskoutains, le 9 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une lettre a été envoyée au Ministère de la Culture et des Communications en date du 14 juillet 2020, afin de savoir si un avis d'intention a été émis dans le but de procéder au classement de cet immeuble. La Municipalité demande que le Ministère transmette cette confirmation et ce, dans les 10 jours de la réception de ladite lettre ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton n'a reçu aucune confirmation qu'un avis d'intention a été émis et ce, conformément à l'article 30 de la Loi sur le patrimoine culturel.

PAR CES FAITS,

Il est proposé par Monsieur Serge Ménard, appuyé par Monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseiller et des conseillères présents d'autoriser la démolition du 1359 rue Principale et que ces travaux soient faits en régie interne.

Monsieur Sylvain Laplante reprend son siège à la table des délibérations à 20h07

6- TRANSPORT ROUTIER

6.1 Mandat MRC Maskoutains / Contrôle des matériaux Travaux IE17-54065-113

Résolution # 222-08-2020

Il est proposé par Monsieur Luc Tétreault, appuyé par Madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents de mandater la MRC des Maskoutains à préparer les documents d'appel d'offre pour le contrôle des matériaux afin d'obtenir des soumissions suite à l'appel d'offre IE17-54065-113.

6.2 TECQ 2019-2023 / Programmation de travaux version #1

La Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a reçu l'information, le 29 juillet 2020 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, que la programmation de travaux version no1 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) a été acceptée.

6.3 Projet de réfection des rues du Coteau, des Cèdres, Leclerc et 1^{ière} Avenue – Adjudication du contrat

Résolution # 223-08-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a demandé des soumissions publiques pour effectuer la réfection des rues du Coteau, des Cèdres, Leclerc et 1^{ière} Avenue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adjugé par résolution numéro 151-05-2020, la soumission la plus basse conforme à Bertrand Ostiguy au montant de 1 672 886.25\$ taxes incluses. De plus, l'adjudication de cette soumission et l'octroi de contrat sont conditionnels à l'approbation de la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu l'information, le 29 juillet 2020 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, que la programmation de travaux version no1 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) a été acceptée;

PAR CES FAITS,

Il est proposé par Madame Sophie Côté, appuyé par Monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents d'octroyer le contrat pour le Projet de réfection des rues du Coteau, des Cèdres, Leclerc et 1^{ière} Avenue, numéro de référence IE17-54065-113, à la soumission plus basse conforme à Bertrand Ostiguy au montant de 1 672 886.25\$ taxes incluses.

6.4 PPA-CE / Lettre d'annonce

La Municipalité de Saint-Valérien a reçu l'information, le 27 juillet 2020, que le Programme d'aide à la voirie locale – Volet projet particuliers d'amélioration – Circonscription électorale de Johnson, a accordé à la Municipalité une aide financière maximale de 23 000\$ pour des travaux d'amélioration des routes de Saint-Valérien-de-Milton.

7- HYGIÈNE DU MILIEU

8- URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

9 LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Dépôt projet MRC FDR / Restructuration des infrastructures

Résolution #224-08-2020

Considérant que le conseil a le désir d'accroître la vitalité de la communauté, de développer et d'offrir des nouvelles activités et services pour tous ces citoyens de tout âge;

Considérant que la Municipalité désire limiter l'isolement social des citoyens en offrant des locaux mieux adaptés aux besoins et à favoriser l'accessibilité aux services;

Considérant que certaines infrastructures, la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton souhaite procéder aux restructurations suivantes :

- La bibliothèque actuelle ne peut pas offrir des activités et un service adéquat car le local possède qu'une superficie d'environ 390 pieds carrés et ne pouvant accueillir que deux (2) personnes incluant l'employé de la bibliothèque;
- La Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton désire libérer le local du Conseil Municipal pour la bibliothèque municipale et qui permettra de quadruplé la superficie de la future bibliothèque;
- Le présent local du Cercle des fermières est situé dans un sous-sol qui n'est pas adéquat, accessible et sécuritaire. Cet organisme bénéficiera du local de la Bibliothèque qui est situé au Centre communautaire;
- Le conseil souhaite procéder à l'aménagement d'une salle de conférence, de formation, de réunion, d'atelier, etc. et ce, accessible à tous les organismes de la Municipalité et de la MRC des Maskoutains, entreprises de la Municipalité et la Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe;

Par ces faits,

Il est proposé par Madame Sophie Côté, appuyé par Madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents de :

Autoriser le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets, automne 2020, fait par la MRC des Maskoutains dans le cadre du programme du Fonds de développement rural ; et

Autoriser Mme Caroline Lamothe, directrice générale, à signer tout document relatif au projet « Restructuration des infrastructures », et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

9.2 Dépôt projet MRC FDR / Aménagement du Parc Mon Repos

Résolution # 225-08-2020

Considérant que la Municipalité souhaite entreprendre une démarche visant à élaborer une vision stratégique de développement de son secteur récréatif et de loisir;

Considérant que le Parc mon repos est un lieu appartenant à la collectivité et que cet espace public joue un rôle important de développement et d'économie de la municipalité;

Considérant que le conseil désire offrir un espace public accessible pour tous par l'ajout des bancs de parc, bancs suspendus berçants, parcours d'exercices, poubelles, abreuvoirs et un d'abri solaire au Parc mon repos;

Par ces faits,

Il est proposé par Monsieur Rémi Tétreault, appuyé par Monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents de :

Autoriser le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets, automne 2020, fait par la MRC des Maskoutains dans le cadre du programme du Fonds de développement rural ; et

Autoriser Mme Caroline Lamothe, directrice générale, à signer tout document relatif au projet « Restructuration des infrastructures », et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

9.3 Réfection de la cuisine / Chalet des Loisirs

Résolution # 226-08-2020

Il est proposé par Madame Sophie Côté, appuyé par Monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'entériner l'octroi de contrat à Les Constructions Stéphane Morin Inc. pour la réfection de la nouvelle cuisine du Chalet des Loisirs au coût d'environ 40 000\$ et ce, suite à l'obtention d'une subvention de 20 000\$ par le Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains.

10- AVIS DE MOTION

10.1 Avis de motion du projet de règlement # 2020-180 relativement au Plan d'urbanisme

Avis de motion est donné par le Madame Sophie Côté à l'effet que le règlement #2020-180 relativement au Plan d'urbanisme sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante. L'objet de ce règlement est d'effectuer la révision complète du plan d'urbanisme de la Municipalité afin de remplacer le plan d'urbanisme existant dans le cadre d'une révision quinquennale autorisée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Les élus reconnaissent d'avoir pris connaissance du règlement #2020-180, par conséquent, une dispense de lecture est demandée.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 960 chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton, du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00 et sur le site internet de la Municipalité au www.st-valerien-de-milton.qc.ca

10.2 AVIS DE MOTION DES PROJETS DE REGLEMENTS # 2020-181 (ZONAGE), #2020-182 (CONSTRUCTION), 2020-183 (LOTISSEMENT), #2020-184 (CONDITIONS D'EMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION) ET 2020-185 (PERMIS ET CERTIFICATS)

Avis de motion est donné par le Madame Sophie Côté à l'effet que les règlements # 2020-181 (zonage), #2020-182 (construction), 2020-183 (lotissement), #2020-184 (conditions d'émission des permis de construction) et 2020-185 (permis et certificats) remplaçant le Règlement d'urbanisme # 2006-22, seront adoptés lors d'une séance ultérieure.

Un projet de ces règlements est présenté et déposé séance tenante. L'objet de ces règlements est d'effectuer la révision complète du règlement d'urbanisme sur tout l'ensemble du territoire de la Municipalité.

Les élus reconnaissent d'avoir pris connaissance des règlements # 2020-181 (zonage), #2020-182 (construction), 2020-183 (lotissement), #2020-184 (conditions d'émission des permis de construction) et 2020-185 (permis et certificats), par conséquent, une dispense de lecture est demandée.

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 960 chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton, du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00 et sur le site internet de la Municipalité au www.st-valerien-de-milton.qc.ca

11- RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

11.1 ADOPTION DE PREMIER PROJET DE REGLEMENT # 2020-180 RELATIVEMENT AU PLAN D'URBANISME

Considérant que les préoccupations et orientations du Conseil en matière d'aménagement et de planification de son territoire;

Considérant que la Municipalité doit réviser son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme en vigueur et les rendre conformes aux dispositions du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains entré en vigueur le 18 septembre 2003 et ses amendements ;

Considérant que, selon Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut, à compter de la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du premier plan d'urbanisme, réviser le plan ;

Considérant que le conseil municipal désire se doter d'un nouveau cadre de référence, pour les interventions futures, en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;

Considérant que le plan d'urbanisme révisé constitue un document de planification qui identifie les objectifs et les priorités du conseil municipal en ce qui concerne le développement futur du territoire ;

Considérant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en cas de révision quinquennale ;

Résolution # 226-08-2020

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Laplante, appuyé par Madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

- D'adopter le premier projet de Règlement #2020-180 relatif au plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tel que présenté par monsieur Daniel Paquette, maire.
- Que copie du projet de règlement #2020-180 soit transmise aux municipalités dont le territoire est contigu à celui de la municipalité, à la MRC des Maskoutains et à la Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans celui de la municipalité.

À cette fin, une assemblée publique de consultation sera tenue le 3 septembre à 19h00 au Centre communautaire.

11.2 Adoption des premiers des projets de règlements # 2020-181 (zonage), #2020-182 (construction), 2020-183 (lotissement), #2020-184 (conditions d'émission des permis de construction) et 2020-185 (permis et certificats)

Considérant que lors d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme la loi prescrit que les règlements de zonage et de lotissement doivent être adoptés et mis en vigueur simultanément à un règlement révisant le plan d'urbanisme ;

Considérant que le conseil désire par la même occasion remplacer les autres règlements d'urbanisme (règlements de construction, de permis et certificats et des conditions d'émission des permis de construction) ;

Résolution # 227-08-2020

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Serge Ménard, appuyé par Madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

- D'adopter les premiers des projets de règlements # 2020-181 (zonage), #2020-182 (construction), 2020-183 (lotissement), #2020-184 (conditions d'émission des permis de construction) et 2020-185 (permis et certificats) tels que présentés par monsieur Daniel Paquette, maire.
- Qu'une copie des projets de règlements # 2020-181 (zonage), #2020-182 (construction), 2020-183 (lotissement), #2020-184 (conditions d'émission des permis de construction) et 2020-185 (permis et certificats) soit transmise à la MRC des Maskoutains.

À cette fin, une assemblée publique de consultation sera tenue le 3 septembre à 19h00 au Centre communautaire.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**Résolution # 228-08-2020**

Il est proposé par Monsieur Serge Ménard, appuyé par Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20h26.

Daniel Paquette
Maire

Caroline Lamothe
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.
En foi de quoi, j'émets ce certificat ce premier juin 2020.

Caroline Lamothe
Directrice générale

Je, Daniel Paquette, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.